

ÉLECTIONS 2024

Élections au suffrage universel

Chaque Conseil d'administration d'un comité régional doit se composer d'un minimum de 6 personnes. Les membres du CA s'efforcent d'être représentatifs des différents départements de la région, types d'établissements et catégories professionnelles.

Chaque comité élit un Conseil d'administration (6 à 20 personnes) dont les membres sont chargés de faire vivre l'association au niveau régional (tout-e élu-e du CA peut être appelé-e à piloter un projet du comité régional : journée d'étude, voyage, Assemblée générale, réunion...) et participent à toutes les décisions. Certains membres peuvent être élus au bureau ou avoir une fonction spécifique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIONAL

POSTES	FONCTIONS	ENGAGEMENTS
PRÉSIDENT·E *	 Représente le comité régional au niveau régional et national. Vote au Conseil national. Rédige le rapport moral et d'orientation. Rôle d'animation, impulsion, coordination au niveau régional Peut être élu·e au Bureau national. 	 4 réunions du Conseil national par an Rôle de représentation auprès des institutions et associations Préside le Conseil d'administration du comité (au minimum 2 par an) 1 réunion par mois au siège national si membre du Bureau national
VICE-PRÉSIDENT·E * (1 minimum, variable selon l'importance du comité)	 Peut être appelé·e à suppléer la ou le président·e dans ses fonctions, y compris au Conseil national. 	 Peut siéger au Conseil national avec voix consultative si la ou le président e du comité régional est élu e au Bureau national.
SECRÉTAIRE *	 Rédige les comptes rendus et assure leur diffusion après validation auprès de la ou du président·e. 	
TRÉSORIER·ÈRE *	 Établit le rapport de gestion, le budget prévisionnel en accord avec la ou le président·e. Suivi du budget du comité régional la responsable administrative et financière 	 Demande de devis et de subventions Règlement de certaines factures Relations avec la banque Tient à jour les pièces comptables Transmet les pièces comptables pour le 1/02 au siège : le journal, les relevés bancaires, les chéquiers En contact avec la responsable administrative et financière
TRÉSORIER·ÈRE ADJOINT·E	 Assiste la ou le trésorier-ère du comité. 	
SECRÉTAIRE ADJOINT·E	 Assiste la ou le secrétaire dans ses fonctions. 	
CORRESPONDANT·E DU COMITÉ	 Diffuse les informations émanant du comité régional pour la revue et la lettre électronique. 	Cette mission peut être assurée par un membre du Bureau.

WEBMASTER

 Assure la gestion des pages régionales du comité avec le coordinateur national du site.

 Les infos sont validées par la ou le président·e. Cette mission peut être assurée par un membre du Bureau.

RESPONSABLE DU SITE DE FORMATION

• Gère le centre de formation.

 Participe au Conseil de perfectionnement et peut être appelé · e à participer à la Commission formation. Cette mission peut être assurée par un membre du CA ou par une autre personne qui sera invitée au CA du comité.

Leur présence au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale du comité est indispensable.

^{*} Membres du Bureau national, postes obligatoires.